

# PATI INFO

Bulletin d'information  
de l'A.P.A.R.

1989 - JUIN No. 05



PRESENTATION DE LA PATINOIRE  
COMMUNALE DE FRIBOURG

## EDITORIAL

Au cours de notre assemblée annuelle, qui s'est tenue samedi 27 juin 1989, notre président, Pierre Gueissaz, a esquissé un bilan positif et encourageant :

Les patinoires romandes communiquent bien entre elles, nos réunions sont nombreuses et enrichissantes, un noyau d'une quinzaine de patinoires, représentant tous les cantons romands, est solidement constitué. Il ne nous reste plus qu'à intensifier nos efforts afin de provoquer l'adhésion des indécis.

Parfois, les rencontres fortuites et les bons contacts personnels suffisent pour enregistrer l'adhésion d'un nouveau membre : souhaitons la bienvenue à nos collègues du Locle. Nos représentants, au sein de chaque région et sous-région, rencontreront personnellement les responsables politiques des installations qui n'ont pas encore pris la décision de se joindre à nous.

Nos relations avec la LSHG deviennent cordiales et régulières, le dialogue amical s'installe. La collaboration engagée dans la région Jura-Neuchâtel, grâce à l'ouverture d'esprit de M. Pelletier, est un exemple à suivre, en vue de l'objectif à atteindre sur le plan romand : parvenir, dans toutes les régions, à établir des projets de calendrier sûrs et pratiques à tous les niveaux. Nos membres y travaillent, chacun dans leur région et, dans une saison ou deux, ce problème devrait être résolu pour toutes les séries inférieures et les juniors. Cela devrait nous permettre de concentrer nos contacts au niveau de la lère ligue. Pour le autres cas, il faudra laisser chaque patinoire s'organiser avec son club de ligue nationale.

Souhaitons d'ailleurs, que ces cas soient toujours plus nombreux, le hockey romand fera plaisir à tous ses supporteurs.

Sur le plan technique, notre première "conférence des directeurs", du 6 décembre 1988, a démontré la nécessité de développer nos échanges avec des entreprises connues de la maison Sulzer. C'est par ce canal que nous pourrions améliorer le savoir-faire de nos équipes d'exploitation et de nous rapprocher d'un but à long terme, qui nous est cher : la reconnaissance des métiers des patinoires par l'OFIAMT. Mais nous n'en sommes pas encore là.

Il faudra, en attendant, colmater les brèches nous-mêmes et nous commencerons par l'organisation d'un cours de perfectionnement pour chefs et employés d'exploitation, que notre collègue Michel Testori organisera l'année prochaine, à Neuchâtel. Cette année, c'est au tour de la SPAS d'en organiser un fin août à Saignelégier. Inscrivez-vous nombreux.

Bonne saison estivale!!

ASSEMBLEE GENERALE APAR

YVERDON-LES-BAINS

SAMEDI 27 MAI 1989

Liste des présences

NOM	PRENOM	PATINOIRE
BAUMANN	Jean	Moutier
CHEVILLAT	François	Moutier
GIRARD	Willy	Le Locle
BROSI	Hansruedi	Bienne
VUILLEUMIER	Jean-Claude	Tramelan
GAGNEBIN	Maurice	Tramelan
DOLCI	Frank	Yverdon-les-Bains
REDARD	Gérald	Yverdon-les-Bains
TESTORI	Michel	Yverdon-les-Bains
DERUNGS	Jean-Pierre	Lausanne, Montchoisi
GUEISSAZ	Pierre	Lausanne, Malley
CROCI	Gino	Saignelégier
BOLLE-PICARD	Ernesto	Neuchâtel

Invités :

PELLETIER	Roland	LSHG
BLOESCH	Martine	Journal du N. Vaudois

Le président, Pierre Gueissaz remercie, au nom de l'association, la municipalité d'Yverdon-les-Bains pour son hospitalité et son aimable accueil.

La séance se déroule ensuite selon l'ordre du jour.

1. Procès-verbal de l'assemblée générale du 26 mars 1988, à Saignelégier

Le procès-verbal est accepté sans modification, avec remerciements à son auteur.

2. Rapport du Président

Le président rappelle brièvement, pour les nouveaux membres et les invités les buts de l'association, selon les statuts.

a) Rétrospective de l'assemblée constitutive

Assemblée constitutive : le 26 mars 1988 à Saignelégier  
9 patinoires présentes  
6 excusées

- \* Adoption des statuts - Buts Association -.
- \* Nomination du Comité de direction (mandat 2 ans) : P. Gueissaz, E. Bolle-Picard, G. Croci, M. Balestra, J.-R. Schupbach, (M. Testori).
- \* Définition des mandats.

2. Rapport d'activités 1988-1989

- a) Correspondance annonçant la création de l'APAR
- \* Patinoires artificielles de Suisse romande (28)
  - \* Président SPAS (R. Keller)
  - \* Président LSHG (R. Fasel)
  - \* S.A. Rolba (A. Nell)
  - \* Sulzer Frères (F. Wyss).

b) Mandats 1988-1989

1. Parution du bulletin d'information "Pati-info"

No 3 Juin 1988  
No 4 Décembre 1988  
No 5 Juin 1989 (semaine prochaine).

Commentaires : Recherchons collaborateurs, articles, documentation, etc.

2. Collaboration avec la LSHG (établissement du calendrier en Suisse romande).

Rencontre avec M. Johnny Baumann à Martigny, le 20 septembre 1988  
(PV Pati-Info No 4) E. Bolle-Picard & P. Gueissaz.

APAR non convoquée malgré promesse LSHG.  
Décision à prendre de la Réunion d'aujourd'hui.  
Position de l'APAR.

3. Organisation d'un séminaire à l'intention des responsables des patinoires ou/et des chefs d'exploitation :

6 décembre 1988 - Fribourg - Maison Sulzer - F. Wyss :  
"Sicos 2000 & Télégestion"  
Questions techniques et pratiques à la maison Sulzer.

Commentaires : Conférence intéressante pour chefs / directeurs  
expérience positive, à renouveler.

4. Affiliation des patinoires artificielles romandes à l'APAR

14 patinoires romandes affiliées.

Effort de recrutement à intensifier.

Impact régional.

Chaque canton doit intervenir auprès de "ses" patinoires et les convaincre d'adhérer à notre association.

c) Réunions du Comité de direction

1. Séance du 28 septembre 1989 à Lausanne  
Préparation de la réunion de l'APAR.
2. Séance du 16 mai 1989 à Lausanne  
Préparation A.G. de l'APAR.

d) Réunions de l'APAR

1. Séance du 6 décembre 1988 à Fribourg.
2. Séance du 27 mai 1989 à Yverdon.

e) Réunions de la SPAS

1. AG SPAS le 9 juin 1988 à Schaffhouse  
- Participation romande faible  
(reconnaissance de l'APAR par la SPAS).

2. Conférence des directeurs des Patinoires Artificielle de Suisse, les 19 et 20 janvier 1989 à Rapperswil.

- Participation romande : 7 patinoires

Exposés : Sécurité durant les manifestations  
"Droit" du travail  
Politique énergétique de la Suisse dans l'avenir immédiat  
Grands principes de récupération d'énergie  
Abaissement des dépenses énergétiques

f) Cotisations 1988-1989

Fr. 100.-- par patinoire.

Ouverture d'un compte de chèques APAR  
No 10-19744-5

14 patinoires affiliées.

g) Divers

\* Délégués romands à la SPAS D. Piller & E. Bolle-Picard  
Rapport d'activité par E. Bolle-Picard.

\* Lettre de soutien APAR du 29 septembre 1988 au Théâtre  
Populaire Romand.

Conclusion

L'APAR termine sa première année d'activité sur une note optimiste. Une réflexion reste à faire quant à l'orientation de ses actions en fonction des besoins réels et concrets de ses membres.

Je souhaite, pour cette nouvelle année, une implication plus importante de la part de ses membres.

Les mandats 1988-1989 doivent refléter vos besoins réels et, si possible, contribuer à résoudre vos problèmes personnels et réels.

Le Comité de direction souhaite sincèrement l'engagement de plusieurs membres supplémentaires, afin de partager les responsabilités et favoriser l'avancement des dossiers, ainsi que la réalisation des mandats définis aujourd'hui même.

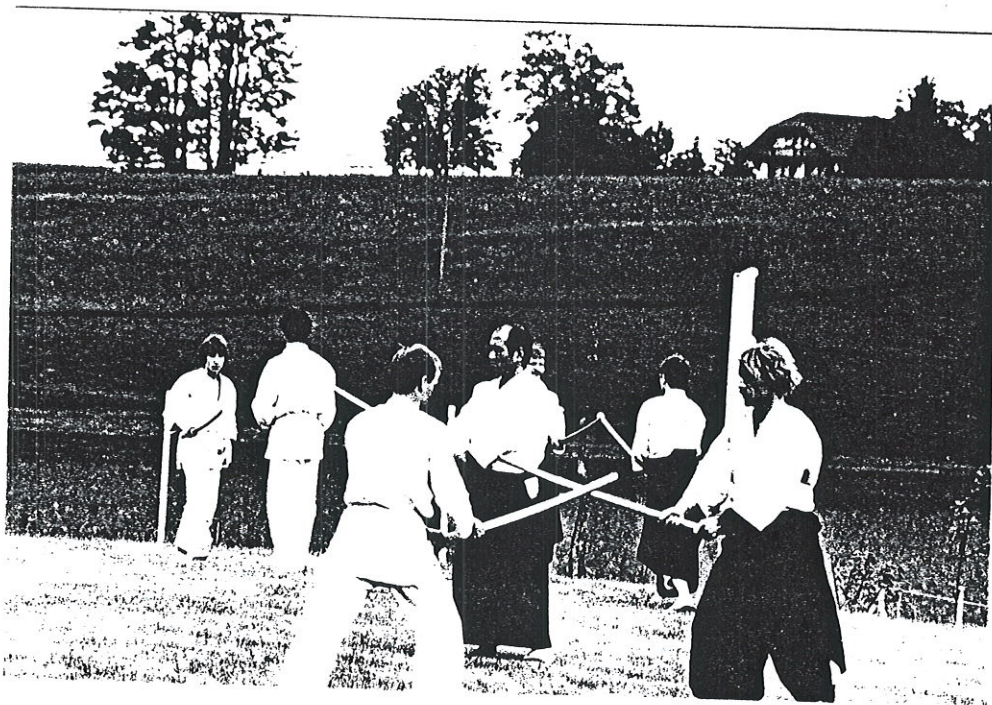
Un grand merci aux patinoires membres et surtout au Comité de direction, disponible, constructif, toujours prêt à intervenir, à s'impliquer dans la prise de décision et à réfléchir en vue de trouver les meilleures solutions.

Une association à notre image, dynamique, créative, volontaire, active, déterminante.

L'APAR = votre association

Servez-vous-en !

Pierre Gueissaz



Voir agenda d'été, Patinoire des Franches-Montagnes

3. Rapport du caissier

Patinoires romandes contactées par lettre le 29 mai 1988	:	28
Patinoires affiliées à l'APAR	:	14
Patinoires avec cotisations 88/89 (100.--)	:	10
1 - Centre de Loisirs des Franches-Montagnes	100.--	
2 - Patinoire des Lovières - Tramelan	100.--	
3 - Centre sportif de l'Ancien-Stand - Sion	100.--	
4 - Patinoires du Littoral - Neuchâtel	100.--	
5 - Patinoire D'Y Coor - Montana	100.--	
6 - Sté Coopérative - Patinoire de la Prévôtoise Moutier	100.--	
7 - Centre Intercommunal de Glace de Malley - Prilly	100.--	
8 - Sté Coopérative de la Patinoire d'Yverdon	100.--	
9 - Stade des Congrès - Bienne	100.--	
10 - Patinoires de Montchoisi et la Pontaise - Lausanne	100.--	

Rappel par lettre du 10.05.1989

- 11 - Patinoire Communale de St.-Léonard - Fribourg
- 12 - Patinoire d'Erguel - St.-Imier
- 13 - Patinoire des Mélèzes - La-Chaux-de-Fonds
- 14 - Patinoire d'Ajoie S.A. - Porrentruy

Total en caisse :	FR.	1'000.--
Dépenses : 1'000 bulletins versements	Fr.	75.--

Solde en caisse le 16.05.1989	Fr.	925.--
-------------------------------	-----	--------



Le cas de la mise au point du règlement technique, en collaboration avec la LSHG, est parfaitement révélateur à ce propos : la matière en elle-même ne représente que quelques jours de travail et de négociation et, cependant, ce dossier est en suspens, depuis plusieurs années déjà.

Notre profession, sur le plan technique comme administratif, tend vers une complexité toujours plus grande et, compte de tenu des sommes engagées, dans les domaines de la construction, de la technique, de la gestion, sans oublier celui du sport, nous nous devons de rendre notre association plus performante.

C'est pourquoi nous proposons à l'Assemblée Générale de donner pour mandat au Comité de direction, au cours de la saison 1989 - 1990, d'étudier la possibilité d'engager, à temps partiel ou complet, un administrateur général, chargé de mettre en pratique les directives du Comité de direction, conformément aux mandats qui lui seront confiés par l'Assemblée Générale.

#### Profil du candidat

- Connaissance parfaite des problèmes techniques et administratifs d'une patinoire ou d'un centre de glace.
- Maîtrise parfaite de l'allemand et du français (évt. italien), écrit et parlé.
- Bonne connaissance des problèmes liés aux sports de glace.
- Expérience de la gestion et de la direction de personnel.
- Bonne connaissance de la comptabilité.
- Capacité de travailler de manière indépendante.
- etc.

#### Mandats

1. Négociation permanente avec la LSHG et les autres associations faitières des sports de glace, portant notamment sur les points suivants :
  - a) règlement technique
  - b) règlement de sécurité
  - c) calendriers
  - d) début et fin de saison
  - e) manifestations internationales
2. Représenter la SPAS auprès des commissions compétentes des associations faitières des sports de glace.

3. Tenir à jour toute l'administration et assurer la centralisation et la transmission de l'information auprès des membres de la SPAS. Servir de conseiller auprès des patinoires qui en font la demande.
4. Mener à terme les démarches et négociations auprès des autorités fédérales concernées en vue d'une reconnaissance officielle des métiers administratifs et techniques des patinoires.  
Par la suite, établissement et organisation des cours de formation, etc.
5. Organisation des conférences et séminaires annuels des directeurs et des maîtres de glace.
6. Rassembler, centraliser et tenir à jour toutes les informations se rapportant aux nouveautés techniques spécifiques à l'exploitation des patinoires, dans tous les domaines.
7. Etablir et tenir à jour un dossier complet des normes techniques, architecturales et sportives, destiné, avant tout, à une exploitation optimale des patinoires et pouvant servir de cadre de référence à tout projet de rénovation ou de construction.
8. Défendre les intérêts de la SPAS.
9. Promouvoir la SPAS auprès des médias, des autorités politiques et des autres associations professionnelles.
10. S'efforcer de recruter le plus grand nombre de patinoires possible au sein de la SPAS.
11. Etablir le budget, tenir les comptes et rédiger le rapport d'activité et de gestion annuels de la SPAS.
12. Trouver des sources de financement pour la SPAS.

proje  
oyé à

sieur

cours  
) à  
socié  
nettr  
dive

s dél  
S, le  
tudie  
tiel

Situa

Profi

Manda

Modes

joint  
bres

Eta

yst  
s di  
uchât  
Suis

es pro  
ombre

Comi  
our pr  
adopt  
égion  
tablis

Le projet est accepté, après discussion à l'unanimité, et le texte suivant est envoyé à M. R. Keller, président de la SPAS :

Monsieur le Président,

au cours de son assemblée générale annuelle, qui s'est tenue le samedi 27 mai 1989 à Yverdon-les-Bains et à laquelle 10 patinoires étaient représentées, l'Association des Patinoires Artificielles Romandes nous a chargé de vous prier de mettre à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale de la SPAS, sous divers aspects, la proposition suivante, qui devrait être soumise à un vote :

Les délégués des patinoires suisses présents à l'Assemblée générale de la SPAS, le 8 juin 1989 à Engelberg, donnent pour mandat à son comité directeur d'étudier la possibilité d'engager un secrétaire général permanent, à temps partiel ou à temps complet. Cette étude doit porter sur les points suivants :

Situation du poste dans l'organigramme de la SPAS, selon ses statuts.

Profil du candidat idéal.

Mandats généraux et cahier des charges du poste étudié.

Modes de financement du projet."

-En-joint, nous vous faisons parvenir la copie de l'avant-projet sur lequel les membres de l'APAR se sont basés pour prendre position à ce sujet.

#### Etablissement des calendriers en collaboration avec la LSHG

Le système d'établissement des calendriers par une collaboration directe entre les directions de patinoires et M. Pelletier (LSHG) dans la région Jura-Saône-Châtel devrait être étendu, dans un délai de deux ans, à toutes les régions de Suisse romande.

Ces problèmes se poseront naturellement en Valais, étant donné le très grand nombre de patinoires naturelles que l'on y trouve.

Le Comité de direction, ainsi que les collègues qui se sont portés volontaires pour prendre contact avec les représentants de la LSHG recommandent à chacun d'adopter ce procédé. Cependant, pas de réunion avant l'assemblée générale de la région qui aura lieu le 17 juin et au cours de laquelle les groupes seront constitués. Il vaudrait mieux se réunir au début juillet.

La liste des responsables APAR doit être envoyée à M. Pelletier dans les meilleurs délais.

9. I

Notre objectif commun avec la LSHG, sur le plan romand, sera de faire correspondre l'ordre de priorité d'accès à la glace et à celui de l'établissement des calendriers.

M

I

I

Y

S

V

M. Pelletier lance un appel aux responsables des patinoires de Suisse romande de réserver de la glace une semaine après la fin des championnats, le mardi ou le mercredi soir pour des matches de barrage.

Dans la région Jura-Neuchâtel, proposition sera faite pour l'organisation de "play off"s avec les quatres premiers de chaque groupe, en deuxième ligue, ainsi que de prôner la liberté de choix quant à l'avancement ou le recul d'une semaine du début et de la fin du championnat.

Neuc

Le r

#### 8. Mandat 1989-1990

#### Responsables

- |   |                    |
|---|--------------------|
| 1) Parution du bulletin d'information "PATI-INFO"<br>Parution trimestrielle (juillet - octobre - décembre - mars) | P.G + E.B-P        |
| 2) Etablissement du calendrier en Suisse romande<br>Collaboration avec la LSHG<br>- Démarche à suivre             | P.G + E.B-P        |
| 3) PROMOTION, information, recrutement, <u>affiliation</u> des Patinoires<br>Artificielle romande à l'APAR.       | Comité +<br>membre |
| 4) Organisation d'un séminaire à l'intention des maîtres de glace,<br>responsables, directeurs des Patinoires.    | M.T.               |

#### Autres mandats :

- Séminaire : récupération chaleur G. Croci

les

9. Divers

faire  
i de

Moutier demande que le Comité étudie la possibilité de coordonner les programmes de révision des maisons Sulzer et Rolba.

mande  
li ou

Les cotisations demeurent fixées à Fr. 100.- pour l'année prochaine.

n de  
gue,  
l'une

Yverdon demande que des vérificateurs des comptes soient prévus au statut. Sur la même lancée, Jacob Vuilleumier, de Tramelan, est nommé deuxième vérificateur pour l'année prochaine.

Neuchâtel, le 14 juin 1989

Le rapporteur : M. Ernesto Bolle-Picard

ables

.B-P

.B-P

+

ace,

### Accouchement sans douleur des calendriers

Voici, en quelques points, la méthode d'"accouchement sans douleur" des calendriers des ligues inférieures, telle qu'elle sera pratiquée pour la deuxième saison consécutive, dans la région Jura-Neuchâtel.

1. Dès la fin de la saison, réunion patinoire-clubs, pour l'établissement des horaires d'entraînement et la réservation des créneaux pour les matches
2. Dès après l'établissement des calendriers de 1ère ligue, réunion patinoires correspondant aux disponibilités de glace réelles, selon ce qui a été
3. Séance de calendrier, convoquée par la LSHG. Les calendriers sont définitivement établis sur la base des pré-calendrier (point 2.) qui auront

#### Avantages :

- a) La numérotation des équipes à l'intérieur d'un même groupe peut être modifiée selon la disponibilité de la glace, de manière à mieux étaler
- b) Les matches peuvent, le cas échéant, être directement inversés, selon les
- c) Les équipes reçoivent un pré-calendrier correspondant exactement à leur
- d) Les séances de calendrier se voient nettement raccourcies.

Essayer cette méthode, c'est l'adopter!!